



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1253 ————— 14 septembre 2016

- **18 ans de travaux forcés pour l'homme d'affaires Clifford Brandt, impliqué dans la séquestration de 2 enfants**
- **Vives inquiétudes, suite à la saisie d'une cargaison d'armes illégales à Saint-Marc**
- **Le gouvernement accusé d'avoir détourné plusieurs millions de gourdes du fonds des collectivités territoriales**
- **Trois journées de mobilisation contre un éventuel renouvellement de la Minustah**

>> 18 ans de travaux forcés pour l'homme d'affaires Clifford Brandt, impliqué dans la séquestration de 2 enfants

L'entrepreneur Clifford Brandt a été condamné, le mardi 13 septembre 2016, à dix-huit ans de travaux forcés, pour son implication dans l'enlèvement et la séquestration de deux enfants d'un homme d'affaires haïtien, Nicolas et Coralie Moscoso. Ricot Pierreval et Carlo Bendel Saint-Fort sont également condamnés, respectivement à 18 ans et 19 ans de travaux forcés, pour enlèvements et séquestration en vue d'obtenir une rançon, entre autres accusations. Ils ont, au maximum, 5 jours pour faire appel. Le verdict a été prononcé par Joseph Jodilien Fanfan, juge à l'audience publique et criminelle sans assistance de jury. Pour leur part, les prévenus Sawadienne Jean, Carline Richema et Evens Larieux ont été relaxés, pour insuffisance de preuves. Le

ministère public avait réclamé des travaux forcés à perpétuité pour Clifford Brandt, appréhendé, par la Police nationale d'Haïti, le 22 octobre 2012, au local d'une entreprise familiale à Delmas (périphérie nord), et incarcéré, depuis le 27 octobre 2012, pour sa présumée implication dans l'enlèvement, le 16 octobre 2012, de deux enfants de la famille Moscoso. Les avocats, assurant la défense de l'homme d'affaires, ont mis en avant la thèse de déséquilibre mental de leur client, durant le procès ouvert depuis le 28 janvier 2016. Après le verdict, Clifford Brandt a déclaré au cours du procès n'avoir jamais vu le téléphone qu'il aurait utilisé pour réclamer rançon auprès de la famille Moscoso.

>> Vives inquiétudes, suite à la saisie d'une cargaison d'armes illégales à Saint-Marc

Pour ne pas gêner l'évolution de l'enquête qui suit son cours, le gouvernement ne veut pas donner d'informations, pour l'instant, sur la cargaison d'armes en provenance de Miami, qui seraient importées par un nommé Charles Durand, fait savoir le ministre de l'intérieur, François Anick Joseph. Même son de cloche, du côté du secrétariat d'Etat à la sécurité publique, qui n'entend pas donner à la presse certains détails sur le dossier. Plus de 150 armes à feu et diverses munitions ont été découvertes et saisies, le jeudi 8 septembre à la douane de Saint-Marc (Artibonite), lors de la fouille d'un camion chargé d'objets usagés en provenance de Miami. Un mois avant les élections du 9 octobre, des organisations, notamment de droits humains, expriment de vives inquiétudes suite à la saisie de cette cargaison. «La situation est extrêmement grave et inquiétante. Les acteurs de la chaîne pénale doivent prendre des mesures, afin d'éviter

des troubles dans le pays», déclare le directeur exécutif du Réseau national de défense des droits humains, Pierre Espérance. Des cargaisons d'armes et de munitions seraient également entrées par le port du Cap-Haïtien. Des pistolets seraient en train d'être distribués et vendus, fait savoir le RNDDH qui dénonce, dans cette affaire, la complicité des autorités policières et des vendeurs d'armes à feu. «Ce fait n'est pas nouveau. Les frontières haïtiennes sont totalement libres. Nous sommes très inquiets, puisque nous sommes dans un pays où il n'y a aucune discipline ni aucun respect du citoyen», dénonce, pour sa part, le coordonnateur du Collectif 4 décembre, Jean Robert Argant. Il augure une atmosphère très tendue lors des prochaines élections. L'ambassade des États-Unis en Haïti a salué la saisie d'armes illégales par la Police nationale d'Haïti et les autorités haïtiennes au port de Saint-Marc.

>> Le gouvernement accusé d'avoir détourné plusieurs millions de gourdes du fonds des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales, municipalités et conseils d'administration de sections communales (CASEC) se mobilisent et dénoncent un détournement de 350 millions de gourdes du fonds de gestion des collectivités territoriales, par François Anick Joseph et Yves Romain Bastien, respectivement ministres de l'intérieur et des collectivités territoriales ainsi que de l'économie et des finances. Plusieurs représentants de mairies et de CASEC ont tenu une manifestation, le lundi 12 septembre, devant le siège social de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif à Port-au-Prince. L'objectif était de réclamer de l'appui à la lutte des élus pour la décentralisation et la fourniture des services de base à la population. Des retards de paiement de traitements sont enregistrés, depuis plusieurs mois, pour beaucoup de municipalités et de conseils d'administration de sections communales, à côté d'autres urgences non satisfaites dans les collectivités territoriales. Dans une lettre en date du 31 août 2016, adressée au gouverneur de la Banque centrale, Jean Baden Dubois, les ministères de l'économie et des finances ainsi que de l'intérieur et des collectivités territoriales ont demandé «de préparer un chèque de 350 millions de gourdes, à partir des disponibilités du compte 111-250-088 (Contributions au fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales), en vue d'émettre des cartes-cadeaux anonymes d'une valeur de 2 mille 500 gourdes, à l'occasion de la rentrée académique 2016 - 2017». Depuis plusieurs

semaines, le gouvernement d'Enex Jean-Charles a commencé à distribuer, de manière non transparente, des bons de 10 mille gourdes et plus à des particuliers, selon les informations disponibles. Des interrogations pèsent sur l'utilisation irrégulière de ces fonds. L'opinion publique soupçonne des intentions politiques cachées pour s'attirer les votes d'électrices et d'électeurs, au profit de certains candidats lors des prochains scrutins prévus pour le 9 octobre 2016. En réalité, il s'agit d'un montant de 500 millions de gourdes, a révélé le ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales, François Anick Joseph, au terme d'échanges, le 13 septembre, avec la commission «éthique et anti-corruption» au sénat de la république. Les mairies et les municipalités seront associées à la distribution de ces «cartes-cadeaux anonymes», annonce Joseph. Tel n'est pas l'avis de la commission «éthique et anti-corruption» au sénat, qui compte s'asseoir avec les représentants des collectivités territoriales, pour déterminer leurs priorités et exiger l'allocation de ces fonds aux besoins véritables des collectivités territoriales en Haïti. Pour leur part, les représentants des collectivités territoriales projettent des actions visant à bloquer différentes municipalités et sections communales, au cas où le gouvernement ne retirerait pas sa décision d'utiliser une partie des fonds « en vue d'émettre des cartes-cadeaux anonymes d'une valeur de 2 mille 500 gourdes». *US \$ 1.00 = 66.00 gourdes; 1 euro = 77.00 gourdes; 1 peso dominicain = 1.50 gourde*

>> Trois journées de mobilisation contre un éventuel renouvellement de la Minustah

La mobilisation des organisations sociales, qui appellent à «la résistance populaire», a commencé, le mardi 13 septembre, devant les ruines du palais national. Ces organisations demandent au président provisoire, Jocelerme Privert, de se prononcer contre le renouvellement du mandat de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah), installée en Haïti depuis juin 2004. Un rapport du secrétaire général des Nations unies, le Sud-Coréen Ban Ki-Moon, au Conseil de sécurité, vient de recommander un nouveau prolongement de 6 mois (d'octobre 2016 à avril 2017) du mandat de la Minustah. Un sit-in doit également avoir lieu, le mardi 20 septembre, devant la base de la Minustah, à Clercine (secteur nord de la capitale) pour dire non au maintien de la mission onusienne. Le même jour,

se tiendra l'assemblée générale des Nations unies, à New York. Un autre sit-in sera organisé le mardi 27 septembre, devant les locaux du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, pour exiger des autorités des mesures contre les produits étrangers qui envahissent le pays. Le mouvement des organisations sociales vise aussi à demander une prise en charge en faveur des victimes de l'épidémie du choléra, qui a fait environ 10 000 morts. Apparue en octobre 2010, l'épidémie de choléra a été introduite dans le pays par un contingent de militaires népalais de la Minustah. L'Organisation des Nations unies a finalement reconnu, cette année 2016, sa responsabilité dans le déclenchement de la maladie en Haïti.

A lire également:

- Ce que révèlent les emails de Clinton sur l'élection de Martelly en 2010 (<http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/163115/Ce-que-revelent-les-emails-de-Clinton-sur-lelection-de-Martelly-en-2010>);
- Coup d'éclat du sénateur du Phtk Hervé Fourcand (<http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/163109/Coup-declat-du-senateur-Herve-Fourcand>);
- Les listes électorales communales disponibles, un mois avant les prochaines élections en Haïti (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20596>);
- Education: Les chiffres de l'échec (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20597>)